



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023

DELIBERATION

N° 52/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Création de postes au
tableau des effectifs

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services :

- De créer deux postes d'accroissement temporaire d'activité au service technique :
 - D'agent administratif pour l'accueil et le secrétariat à 20h hebdomadaires,
 - D'agent technique polyvalent pour l'entretien de la voirie à temps complet.

- De créer un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent pour l'entretien de la voirie à temps complet,

➤ De créer deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au Pôle Jeunesse :

- D'agent périscolaire et entretien des locaux à 26h15 hebdomadaires,
- D'agent d'animation à l'ALSH pour les vacances de février à temps complet (du 26/02/2024 au 08/03/2024).

➤ De créer deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions :

- De maître-nageur sauveteur pour le service piscine à temps complet,
- D'agent d'accueil et d'entretien pour le service piscine à temps complet.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 04 décembre 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes pour accroissement saisonnier d'activité et 1 poste pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 postes d'accroissement temporaire d'activité (20h hebdomadaires et temps complet),
- 5 postes d'accroissement saisonniers d'activité (26h15 hebdomadaires et 4 temps complet).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DECIDE d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN